



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente mars à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPAGE, Président du CCAS.

n° 12/2023

**Date de convocation** : 22 mars 2023

**Présents** : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté et NOGARO Isabelle ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et LESPAGE Jean-Marc.

**Excusés** : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, LACOUTURE Anne, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Monsieur ROBLES Antoine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur BARRIEZ Jérôme, directeur.

**Objet** : **Déclassement d'un véhicule.**

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de déclasser un véhicule, RENAULT Trafic 9 places immatriculé 1817 PR 40 affecté à l'EHPAD, en raison de sa vétusté.

La 1<sup>ère</sup> mise en circulation date du 18/01/1996. Le kilométrage affiché au compteur s'établit à 95 695 kilomètres.

Monsieur le Président propose de céder ce véhicule à la société *Le Comptoir des Métaux* sise 2167 route nationale 117 à TARNOS (40220) pour destruction. Le véhicule sera transformé en déchets métalliques et le CCAS percevra une somme en fonction du poids du véhicule (le cours actuel étant de 230 € la tonne, le CCAS percevra vraisemblablement entre 250 à 300 €).

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent le déclassement du véhicule et sa cession pour destruction dans les conditions susvisées.

**Vote de la question - nombre de votants : 8**

**pour : 8    contre : -    abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 31 mars 2023



**Le Président du C.C.A.S.,  
Jean-Marc LESPAGE**